



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 avril 2024

Délibération n° CP-2024-3126

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 2ème

Objet : Maison de la Métropole de Lyon (MDML) - Individualisation partielle d'une autorisation de programme - Relocalisation des services de la MDML Sainte-Hélène

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation

Rapporteur : Madame Lucie Vacher

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

Commission permanente du 8 avril 2024**Délibération n° CP-2024-3126**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 2ème

Objet : Maison de la Métropole de Lyon (MDML) - Individualisation partielle d'une autorisation de programme - Relocalisation des services de la MDML Sainte-Hélène

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation -

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Les MDML jouent un rôle central dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes vulnérables. Elles proposent, en effet, un ensemble de services dans les domaines du social, de l'autonomie des personnes âgées et handicapées, de l'enfance, de la santé et de la protection maternelle et infantile (PMI).

Depuis la mutualisation des services médico-sociaux métropolitains et des services du centre communal d'action sociale en 2018, les MDML constituent un espace d'accueil social unique permettant aux usagers de bénéficier de l'ensemble des aides et des accompagnements proposés par la Métropole et par les villes.

Sur la commune de Lyon, on compte 18 MDML, dont huit implantées sur le territoire administré par la direction territoriale Lyon Rive Droite qui regroupe, depuis 2022, d'une part, les 1er, 2ème et 4ème arrondissements, ainsi que, d'autre part, les 5ème et 9ème arrondissements.

La MDML du 2ème arrondissement est implantée au 9/9 bis rue Sainte-Hélène, en plein cœur du quartier d'Ainay, dans un immeuble traversant de la rue Sainte-Hélène à la rue Sala, longé à l'ouest par la rue Saint-François de Salle et propriété de la Métropole. Près d'une cinquantaine d'agents y travaillent et 25 000 usagers y sont, chaque année, reçus et accompagnés.

Par ailleurs, si la MDML du 2ème arrondissement présente un véritable intérêt patrimonial (1^{er} monastère de la visitation en 1614), le bâtiment est vieillissant et n'est aujourd'hui plus adapté aux activités d'une MDML, ni aux conditions de travail attendues : surfaces d'accueil trop étroites, double entrée qui complexifie le parcours usager, la sécurisation du site et la communication entre les services.

La MDML du 2ème arrondissement dispose, également, d'une permanence localisée au 60 rue Delandine, en location, qui accueille de façon ponctuelle les usagers, sur rendez-vous. Toutefois, ce site, aménagé pour pallier le manque de box d'entretien à la MDML principale, ne présente pas une configuration optimale, ayant notamment pour effet de séparer l'équipe sociale du 2^{ème} arrondissement.

C'est la raison pour laquelle le programme immobilier Cours Suchet, ciblé dès 2019 afin de regrouper les activités de la MDML du 2ème arrondissement sur un seul site, apparaît comme une solution pertinente. Il permet, en effet, de répondre à la plupart des objectifs poursuivis par la direction territoriale Lyon Rive Droite tels que :

- la relocalisation de la MDML à un endroit stratégique du 2ème arrondissement à proximité du quartier Sainte-Blandine (où les publics cibles résident davantage),
- le regroupement des sites de Sainte-Hélène et de Delandine,
- l'amélioration de l'accueil du public,
- le regroupement des cadres médico-sociaux des 1er, 2ème et 4ème arrondissements,
- l'amélioration de la qualité de vie au travail.

II - Projet

La Métropole envisage d'acquérir en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) des locaux au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage d'un ensemble immobilier situé Cours Suchet, dont la conception et la réalisation seront assurées par l'entreprise sociale de l'habitat (ESH) ICF Habitat (filiale SNCF) pour installer la MDML du 2ème arrondissement. Ce projet de relocalisation comprend trois opérations : l'acquisition des plateaux en VEFA, la réalisation d'études et de travaux d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage interne Métropole et l'acquisition du mobilier.

Les locaux Cours Suchet représentent une surface totale de 1 825 m² de surface de plancher (SDP) et se répartissent de la manière suivante :

- un rez-de-chaussée de 800 m² de SDP destiné à l'accueil du public avec une aile dédiée aux consultations PMI, une autre pour les entretiens sociaux, ainsi que des espaces de réunions modulables,
- un 1^{er} étage de 1 025 m² consacré aux espaces de travail des agents et aux locaux communs (espace de cuisine et de détente, salles de réunion, etc.).

Le tableau théorique des effectifs permet d'envisager jusqu'à 69 postes de travail, ce qui répond largement aux besoins estimés à 62 postes de travail.

III - Coût du projet

Le budget total de l'opération est estimé à 11 550 000 € TTC. Les coûts se répartissent de la façon suivante :

Nature des dépenses	Montant (en € TTC)
acquisition (frais de notaire et stationnements compris)	6 150 000
études	400 000
travaux	4 700 000
mobilier	300 000
Total	11 550 000

Le présent rapport vise à approuver le projet et à individualiser partiellement les crédits pour permettre le lancement des négociations foncières et des études.

Une prochaine délibération permettra de procéder aux acquisitions foncières ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de relocalisation de la MDML du 2ème arrondissement Cours Suchet, le lancement des études et des négociations foncières avec l'ESH ICF Habitat.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme P28 - Fonctionnement de l'institution, pour un montant de 6 550 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 915 000 € en 2024,
- 4 165 000 € en 2025,
- 1 470 000 € en 2026,

sur l'opération n° 0P28O7340.

3° - La somme à payer sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2024 et suivants - chapitres 20, 21 et 23, pour un montant de 6 550 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 avril 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-321160-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024
